SARL GARION
Leurmin,
22160 LOHUEC

Monsieur le Directeur de la DDPP22
9 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN

Objet : réponse à l'avis de l'ARS concernant l'AENV – SARL GARION à Lohuec

Faisant suite à l'avis émis de l'ARS, du 09 septembre 2026, suite à la sollicitation dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale de la SARL GARION, pour l'augmentation de la production de poules pondeuses à 90 000 emplacements.

Veuillez trouver ci-après les précisions aux remarques de l'ARS.

- Concernant la protection de la ressource en eau :

Le site et les parcelles du plan d'épandage sont effectivement en dehors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable. Les pratiques sur l'exploitation sont et seront mises en place afin de limiter tous les risques de diffusion vers le milieu.

- Concernant les nuisances sonores :

Aujourd'hui l'élevage existant, au vu de sa localisation, ne porte de nuisance aux éventuels tiers à proximité. Aucune plainte n'a été porté à ce jour depuis la création du poulailler et le projet se fera en extension de l'existant, il ne devrait pas apporter de nuisances supplémentaires.

- Concernant l'évaluation des risques sanitaires :

Le site est existant et répond aux enjeux de la biosécurité en élevage de poules pondeuses. Le projet est prévu en continuité de cette réglementation et l'expérience de l'exploitant permettra de maitriser les risques.

- Concernant l'amiante :

La fosse qui sera démolie dans le projet ne présente pas d'amiante. Les gravats seront réutilisés dans l'empierrement permettant son rebouchage.

- Concernant la pollution des sols :

Sur le site, il y a une seule cuve à fioul qui est intégrée au groupe électrogène. Celle-ci est équipée d'une double paroi et sera vérifiée régulièrement. Il n'y aura pas de risque de fuite vers le milieu.

Pour la SARL GARION,

